

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 6
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 13/09/2016

Le 19 septembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY, Vincent LAUTIER (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET.

Secrétaire de séance : Christian BAISE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Délégués au SIAH

M. Bernard GRISON, Président, indique que la Commune de Saint Bernard nous indique par courrier du 30 juin 2016, que M. Lionel BOYER démissionne de son mandat de délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et de ses environs.

M. Sébastien BOYER se propose pour le remplacer à ce poste, aux côtés de M. Francis BLOCH, également délégué titulaire et de Mrs Pierre-Louis BALLEST et Peter WATSON délégués suppléants.

Après appel à candidatures, aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et les présentations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret,
- ✓ **Désigne** M. Sébastien BOYER délégué titulaire de la Communauté de communes au SIAH

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160919-2016C80-AG

Affichage le :

26 SEP. 2016

26 SEP. 2016

A Trévoux, le 19/09/2016

Le Président,
Bernard GRISON

